

FORMATION PROFESSIONNELLE NOUVEAUTES ET NOUVELLES PRATIQUES

OBJECTIFS

- ✚ Appréhender les nouveaux acteurs de la formation professionnelle continue suite à la Loi Avenir.
- ✚ Intégrer les nouveaux dispositifs.
- ✚ Identifier les nouveaux acteurs de la loi Avenir.
- ✚ Intégrer le processus d'achat des formations pour optimiser les impacts budgétaires du plan de développement des compétences ;

CONCERNE

Tout professionnel amené à œuvrer dans la gestion des actions de formation professionnelle continue.

PRÉREQUIS

Absence de prérequis

PÉDAGOGIE

Apports didactiques – Exercices de simulation
Livret apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

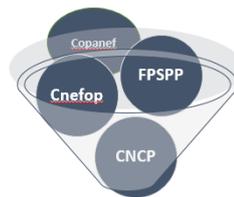
Attestation d'acquisition de compétences.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Durant la formation, via des QCM et des mises en situation, le consultant établira une évaluation en trois niveaux Acquis – En cours d'Acquisition – Non Acquis sur les compétences suivantes :

- Intégrer les grandes lignes de la réforme Loi Avenir 2018-771
- Construire un cahier des charges pédagogiques.
- Définir les critères d'évaluation de l'efficacité de la formation.





PROGRAMME

QUELLE EST LA GÉNÈSE DE LA LOI Avenir 2018-771

Les premières décisions sous Sarkozy.
Les évolutions sous Hollande.
La réforme sous Macron.

QUELS SONT LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'entretien professionnel.
Le Conseil en Évolution Professionnel.
Le plan de développement des compétences.
Le Compte Personnel de Formation.
La Préparation Opérationnelle à l'Emploi.
La nouvelle période de professionnalisation : la Pro A.
Le contrat de professionnalisation.
Le contrat d'apprentissage.

QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME ?

Réaffirmation de l'obligation de l'employeur.
Redéfinition de l'action de formation.
Les nouveaux dispositifs de formation (foad, afest...).
Le plan de développement des compétences.
L'importance de l'entretien professionnel.

S'ORIENTER DANS LE PAYSAGE DES NOUVEAUX INTERVENANTS SUR LE MARCHÉ

Rappel sur les taux de reversement.
Le rôle de France Compétences.
Le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignation.
Le rôle de l'URSSAF.
L'État et les Plan d'Investissement Compétences (PIC).
Le CREFOP.
Les OPCO et leurs nouvelles missions.
Les CPIR (Commission Paritaires Interprofessionnelles Régionales)

QUELLES SOLUTIONS POUR LES SERVICES RH ?

Passer d'une logique de consommation à celle d'achat.
Travailler l'ingénierie pédagogique.
Exiger un retour sur investissement des actions de formation.
Passer de l'obligation de moyens à celle de résultat.

DURÉE

01 jour soit 07 heures